

AVEC FORCE OUVRIÈRE

REFUSEZ LA CASSE

DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

FO
la force syndicale

LE DÉFICIT DE L'ASSURANCE-MALADIE N'EST PAS UNE FATALITÉ

❑ NON AUX EXONÉRATIONS

Aujourd'hui, si l'on ajoute certaines niches sociales non soumises à cotisation, comme les stock-options, la participation, les PERCO et PEE, aux défaillances de l'État en matière d'exonérations non compensées, c'est plusieurs milliards d'euros de cotisations qui ne sont pas entrées dans les caisses d'année en année et cela depuis longtemps.

Non content de cette politique désastreuse pour les comptes sociaux, le gouvernement a inventé les heures supplémentaires nettes de charges. Mais ne vous y trompez pas, les charges que vous ne paierez pas sur d'hypothétiques heures supplémentaires, vous les paierez à coup sûr par de moins bons remboursements de vos frais de santé.

❑ NON AUX FRANCHISES

Le gouvernement a la volonté de mettre en place des franchises (50 centimes d'euro par boîte de médicament, 2 euros sur les frais de transports sanitaires et 50 centimes sur les actes paramédicaux).

Cette mesure vise à diminuer les dépenses prises en charge pour les malades en rompant ainsi la solidarité de notre système de sécurité sociale, ce qui affaiblira les plus pauvres et en particulier les personnes âgées.

❑ NON AUX DÉREMBOURSEMENTS

Force Ouvrière dénonce tout autant les politiques aveugles de déremboursement de médicaments.

Pour Force Ouvrière, les seuls déremboursements acceptables sont ceux ordonnés à la suite d'une expertise scientifique de la Haute Autorité de Santé, mais dans ce cas un médicament déremboursé devrait être interdit à la vente, sinon c'est la porte ouverte à une politique d'amplification de l'automédication, chère à la ministre de la Santé, mais pas sans danger pour la santé publique.

❑ OUI À L'ÉQUILIBRE DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'ÉQUILIBRE DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE SERA RÉALISÉ QUAND:

- ❑ La dette sociale de l'État sera intégralement remboursée.**
- ❑ La politique des exonérations des niches sociales sera éteinte.**
- ❑ Les exonérations existantes seront compensées intégralement et conditionnées à l'existence d'accords de salaires.**
- ❑ Les salaires seront augmentés, ce qui mécaniquement augmentera les cotisations sociales.**

AUGMENTER!
LES SALAIRES!